

A la Une de la Presse Régionale du 5 Septembre 2012 « Qui gardera les Nuits ? »

L'Agence Régionale de Santé (A.R.S) a décidé de supprimer pour l'Aquitaine, les gardes de nuit des Médecins.

Vous le saviez peut-être.... mais il est toujours bon de souligner l'incidence d'une telle décision, voulue surtout pour une question d'économie !!!

Les sous d'abord, la Santé du Citoyen, après !!!

Dorénavant, hormis certaines zones très rurales ou Bordeaux et la CUB, vous devrez appeler le 15 même si vous êtes dans l'impossibilité de vous exprimer, vous devrez expliquer votre ressenti au Médecin Régulateur qui, au bout du fil, sans vous voir bien sûr, établira un diagnostic. C'est lui qui décidera de votre « Avenir » Hôpital ou attendons demain !!!

Sur notre Commune, nous avons vu ce qu'il est advenu d'une Personne dont la Famille a oeuvré avec le 15 ..... encore que sur place, un Pompier Infirmier ait tenté le tout pour le tout. Il s'en est suivi une procédure face à l'irréversible ? Mais il existe une Assurance pour pallier les erreurs !!!

Et puis, nous lisons que certaines zones conservent le régime d'astreintes dans les zones très peuplées comme LEGE CAP-FERRET !!! Quels sont les critères qui ont permis à cette Cité d'obtenir un tel privilège ? Les V.I.P en été qui méritent une sur-protection.... mais en hiver, c'est plutôt la sous-population qui domine. Alors 2 poids – 2 mesures !!!

Quelle conclusion en tirer ? A vous de juger chers Boïens.